



Direction générale de la Santé

Paris, le 2 mars 2017

Communiqué de presse

Tensions d'approvisionnement en vaccins contre l'hépatite B :

La Direction générale de la santé prend des mesures pour garantir la vaccination et le Haut conseil de la santé publique adapte les recommandations de vaccination

Depuis le mois de janvier 2017, la France, comme de nombreux pays au niveau international, est confrontée à des tensions d'approvisionnement en vaccins contre l'hépatite B destinés aux adultes.

La Direction générale de la Santé et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ont obtenu la mise en place de solutions alternatives garantissant l'approvisionnement pour les mois à venir et permettre aux personnes qui le nécessitent de se faire vacciner.

Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a publié ce jour un avis définissant les populations prioritaires à vacciner contre l'hépatite B : <http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=594>

La disponibilité des vaccins contre l'hépatite B

- Les vaccins contre l'hépatite B destinés aux enfants ne sont pas concernés par ces tensions.
- La distribution des vaccins destinés aux adultes a été réservée aux établissements de santé. Ils peuvent être dispensés aux patients non-hospitalisés prioritaires, sur prescription médicale.

Les recommandations du Haut conseil de la santé publique (HCSP)

Ces recommandations définissent les populations prioritaires : il s'agit notamment des professionnels soumis à la vaccination obligatoire (notamment les professionnels de santé), des patients en attente de greffe, des patients dialysés ou présentant une insuffisance rénale chronique. Le tableau synthétique de ces recommandations est disponible sur le site Internet du ministère des Affaires sociales et de la Santé <http://social-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/tensions-d-approvisionnement-en-vaccins-contre-l-hepatite-b>

Les Agences régionales de santé (ARS) et les professionnels de santé ont été informés. La Direction générale de la Santé invite les populations adultes prioritaires concernées à se rapprocher de leur médecin traitant qui pourra les conseiller et les orienter.

<http://social-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/tension-d-approvisionnement-du-vaccin-contre-l-hepatite-b-destine-aux-adultes>

Contacts presse :

DGS - MICOM - presse-dgs@sante.gouv.fr / 01.40.56.84.00